

CRITERES DE CLASSEMENT DES DEMANDES

Ce tableau synthétique rappelle les bonifications décrites dans le corps de la circulaire.
Le numéro en début de ligne rappelle le paragraphe de la circulaire à consulter pour obtenir le détail du fonctionnement de la bonification.

- ETB : vœu précis sur un établissement - COM : vœu large sur une commune - GEO : vœu large sur un groupement de communes - DPT : vœu large sur un département	- ACA : vœu large sur l'académie - ZRE : vœu précis sur une zone de remplacement - ZRD : vœu toute zone de remplacement du département - ZRA : vœu toute zone de remplacement de l'académie
---	--

6 BONIFICATIONS PRIORITAIRES prévues par l'article 60 de la loi de 1984										
6 a, b, c et d : Rapprochement de conjoint *		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA	
90.2 points					X	X		X	X	
75 points par enfant à charge de -20 ans au 01/09/2017					X	X		X	X	
30,2 points			X	X			X			
25 points par enfant à charge de -20 ans au 01/09/2017			X	X			X			
Année(s) de séparation (hauteur de points en \$6d)					X	X		X	X	
6 e : situation de handicap		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA	
1 000 points (RQTH enseignants, conjoint ou enfants)		Les bonifications seront attribuées en fonction de la situation particulière de chaque demande								
100 points pour les agents RQTH *				X	X	X	X	X	X	
6 f : établissement relevant de l'éducation prioritaire		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA	
Bonification d'entrée en REP +	150 points	X								
	60 points		X	X	X	X	X	X	X	
Bonification d'entrée en REP et Politique de la ville	80 points	X								
	60 points		X	X	X	X	X	X	X	
Bonification de sortie d'éducation prioritaire Bonification la plus favorable entre : - <u>Dispositif EP</u> 130 points pour 5 ans en REP+ ou Pol de la Ville 70 points pour 5 ans en REP - <u>Dispositif transitoire sortie d'APV (avec ancienneté arrêtée au 31/08/15)</u> 20 points pour 1 an 80 points pour 4 ans 40 points pour 2 ans 130 points pour 5, 6 ou 7 ans 65 points pour 3 ans 200 points pour 8 ans et plus			X	X	X	X	X	X	X	

7 CRITERES LIES à LA SITUATION PERSONNELLE OU ADMINISTRATIVE									
7 a / professeur agrégé		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
90 points sur vœu restreint lycée		X	X	X	X	X			
98 points pour les agrégés hors classe 6eme échelon depuis 2 ans		X	X	X	X	X	X	X	X
7 b/ Mesure de carte scolaire *		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
1 500 points de bonification (tous les vœux sont à faire dans l'ordre pour garder le bénéfice de cette bonification. L'agent ne doit exclure dans ses vœux aucun type d'établissement ou de service à l'exception des agrégés qui peuvent ne demander que des lycées. Vœu ETB correspondant à l'établissement de la MCS		X	X		X	X			
7 c/ TZR		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
20 points par année effective de fonction de remplacement 20 points supplémentaires à partir de 5 ans		X	X	X	X	X	X	X	X
75 points sur le vœu DPT de l'établissement de rattachement					X				

7 d / Personnel en affectation provisoire en 16/17 (*)		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Ancienneté de poste :		X	X	X	X	X	X	X	X
Ancienneté dans le dernier TPD à laquelle s'ajoute l'année d'affectation provisoire (cf 7a)									
Ancienneté de TZR si l'affectation provisoire a donné lieu à des services effectifs en suppléances (cf 7d)		X	X	X	X	X	X	X	X
7 e/ Réintégration au 01/09/2017 (*)		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Après un congé parental (1500 points) ou un CLD (1 000 points) <i>suivant les mêmes modalités que la MCS (7b)</i>	Précédent ETB	X	X		X	X			
	Précédente ZR						X	X	X
Après disponibilité, poste adapté, détachement : 1 000 points	Précédent ETB				X				
	Précédente ZR							X	
7 f/ Mutation simultanée (*)		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
30 points forfaitaires pour les personnels conjoints*			X	X			X		
80 points forfaitaires pour les personnels conjoints* *Ce dispositif s'applique à 2 agents titulaires ou à 2 agents stagiaires, sous réserve que l'un de ces derniers ne soit pas ex-titulaire d'un corps géré par la DPE					X	X		X	X
7 g/ Rapprochement de la résidence de l'enfant (*)		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
90 points + 75 points par enfant à partir du 2ème enfant (-18 ans)					X	X		X	X
30 points + 25 points par enfant à partir du 2ème enfant (-18 ans)			X	X			X		
7 h / Stagiaires en 16/17		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Stagiaires ex contractuels : 100 points *					X	X		X	X
Stagiaires ex fonctionnaires : 1 000 points*					X	X			
Autres Stagiaires : 50 points sur le 1 ^{er} vœu		X	X	X	X	X	X	X	X
7 i/ Détachés de catégorie A		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
1000 points sur le département correspondant à l'affectation dans précédent corps					X				
7 k/ Valorisation du parcours professionnel		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
200 pour 4 ans puis 50 points par année supplémentaire			X	X	X	X	X	X	X

8 SITUATIONS de CARRIERE									
8 a/ Ancienneté de service		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Echelon au 31/08/2016 par promotion et au 01/09/2016 par classement ou reclassement									
Classe normale : 21 points pour le 1er, 2ème et 3ème échelon + 7 points au-delà par échelon		X	X	X	X	X	X	X	X
- Hors classe : 49 points forfaitaires + 7 points par échelon (agrégés HC au 6è échelon depuis 2 ans : + 98 points)									
- Classe exceptionnelle (CE EPS): 77 points forfaitaires + 7 points par échelon (limités à 98 points)									
8 b/ Ancienneté de poste au 31/08/2017		ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
- 10 points par année dans le poste actuel en qualité de titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire									
- 25 points supplémentaires par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste		X	X	X	X	X	X	X	X
- 10 points pour une période de service national accomplie immédiatement avant la 1ère affectation									
- 10 points pour les stagiaires ex-titulaires d'un corps de personnel géré par le service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire de la DGRH									

*Les bonifications sont attribuées uniquement sur les vœux pour lesquels le candidat a coché « tout type de poste » et « tout type d'établissement » (à l'exception des agrégés pouvant restreindre aux seuls lycées)